

Questions des Amis du Plateau Verdo�ant, le 11 septembre 2020

Réponses de Gaz Vert de la Bourbre

Concernant la méthanisation

- De quelle manière la méthanisation permet-elle une réduction des produits phytosanitaires et des engrais ?
- Comment les CIVE permettent-elles de lutter contre l'érosion des sols ?

La matière résiduelle issue de la méthanisation (matière non transformée en gaz), est riche en éléments fertilisants. Nos terres agricoles pourront être amendées par ce fertilisant organique naturel d'excellente qualité et réduire ainsi l'utilisation actuelle d'engrais chimiques de synthèse importés (coûteux et à fort impact environnemental).

La méthanisation dégrade une partie du carbone (dit labile) de la matière organique (pour produire le gaz méthane), mais elle conserve le carbone stable (dit humique) qui retourne ainsi au sol. C'est le carbone humique qui est justement à l'origine de la formation de l'humus qui enrichit les sols.

Lors de l'épandage de lisiers ou fumiers bruts, la partie labile du carbone se dégrade naturellement en CO₂ (émission à l'atmosphère). A terme, on trouve une quantité équivalente du carbone dans le sol lorsque l'on compare l'épandage direct de fumier/lisier et l'épandage d'amendement organique issu de la méthanisation de ces mêmes fumiers/lisiers.

Entre deux récoltes annuelles de cultures principales, des cultures dites « intermédiaires », également appelées « couverts végétaux » peuvent être cultivées pour des raisons agro-environnementales (piéger les nitrates, préserver la matière organique des terres ou lutter contre l'érosion des sols).

La méthanisation peut être un levier pour développer la pratique des cultures intermédiaires : on parle alors de cultures intermédiaires à vocation énergétique (**CIVE**). La pratique des CIVE amène certains agriculteurs à faire évoluer leurs habitudes vers des **méthodes de culture plus respectueuses de l'environnement** (diversification des assolements, moindre recours aux phytosanitaires).

- Quelles études permettent de justifier qu'il n'y a « pas de concurrence avec les cultures principales » (CR 30 juin) ?

Une culture intermédiaire est semée entre deux cultures principales.

Est dite « culture principale » toute culture destinée à être cultivée jusqu'à maturité pour être consommée comme aliment par les consommateurs ou par les animaux d'élevage.

Entre deux récoltes annuelles de cultures principales, des cultures dites « intermédiaires » peuvent être cultivées pour des raisons agro-environnementales (piéger les nitrates, préserver la matière organique des terres ou lutter contre l'érosion des sols).

Les cultures intermédiaires peuvent ensuite être valorisées en énergie, on parle alors de Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique (CIVE). Elles n'entrent pas en concurrence avec les cultures principales à vocation alimentaire. Leur valorisation énergétique maintient leur fonction initiale grâce au retour au sol du digestat/amendement organique.

- Certains redoutent la dérive économique et un détournement de la vocation alimentaire de l'agriculture, Comment GVB peut rassurer les citoyens à ce sujet ? Quelles garanties GVB peut apporter ?

Non, par la loi, 85% au moins du tonnage méthanisé est composé de ressources qui ne sont pas en compétition avec l'alimentation.

Les cultures (oléagineuses, céréales, etc.) ont un potentiel méthanogène (capacité à produire du biométhane) plus important que les effluents d'élevage par exemple. Leur méthanisation peut être utile à l'équilibre économique d'un projet. Toutefois, les cultures principales (cultures dédiées à la production d'énergie) sont limitées en tonnage par la loi (décret n° 2016-929 publié le 7 juillet 2016) à 15% des intrants. 85% au moins du tonnage entrant dans un méthaniseur doit donc être composé de ressources qui ne sont pas en compétition avec l'alimentation.

De plus l'engrais organique produit par la méthanisation contribue à une agriculture plus performante dans sa fonction de production alimentaire : moins consommatrice d'engrais de synthèse et moins émettrice de gaz à effet de serre.

Le saviez-vous ? Les cultures ont depuis longtemps contribué à la production d'énergie à travers l'alimentation destinée aux moyens de transports d'autan (bœufs, chevaux).

Concernant « l'écologie » par rapport au site

- Quelles études des sols ont été faites ? Quelles études relatives à la présence d'eau sur le site et les abords ? En effet, la méthanisation peut se révéler néfaste pour l'eau potable. Merci de mettre à disposition les informations relatives à ces analyses.

Cette question a été abordée lors de la réunion du 26 août. Vous pouvez vous référer au compte-rendu diffusé sur le site internet Gaz Vert de la Bourbre :
<https://gazvertdelabourbre.renouvelables.info/wp-content/uploads/2020/09/20200917-CR-Reunion3GazVertBoubre-20200826.pdf>

- Une étude de l'écosystème (faune et flore, biodiversité du sol) du site et de ses abords a-t-elle été faite ? Si oui, quelles en sont les conclusions ?

Non ce n'est pas imposé dans le cadre d'un projet en déclaration ICPE. Pour les projets de taille plus importante, cela peut être rendu obligatoire.

Quelles conséquences notamment pour le gibier ?

L'impact du site de méthanisation sur le gibier est similaire à celui de bâtiments agricoles classiques.

Il est fait état d'une augmentation de la mort des abeilles après épandage du digestat, ainsi que de la disparition des vers de terre et d'un appauvrissement du sol par le CNVM. Quelle réponse GVB apporte à cette préoccupation ?

Nous n'avons pas connaissance d'études qui montrent ces éléments, en revanche nous avons connaissance d'études qui démontrent la bonne qualité de l'engrais organique produit par la méthanisation et de son impact positif sur les sols. Vous pouvez trouver davantage d'infos sur les sites suivants : <https://www.infometha.org/effets-environnementaux/impact-potentiel-de-lepandage-du-digestat>

http://www.metha-paca.fr/wp-content/uploads/2018/06/ARE1805.201.ENV_VALOMOII.Etude_Digestats_VF.pdf

- Pour estimer l'empreinte carbone de cette installation :

Quels sont les trajets supplémentaires en kilomètres moyens par an, prévus pour l'ensemble des agriculteurs ?

Quels sont les trajets supplémentaires en kilomètres moyens par an spécifiquement par ferme associée de GVB (car ceux-ci sont certains et calculables) ?

Ces questions ont été abordées lors de la réunion du 26 août. Vous pouvez vous référer au compte-rendu diffusé sur le site internet Gaz Vert de la Bourbre : <https://gazvertdelabourbre.renouvelables.info/wp-content/uploads/2020/09/20200917-CR-Reunion3GazVertBoubre-20200826.pdf>

Quel pourcentage de perte de gaz est prévu dans le budget de ce projet concernant la non-conformité du gaz produit qui sera donc brûler sur place ?

Est-ce que dans le business plan vous prévoyez un % de fuite de gaz non valorisé ?

Le gaz non conforme n'est pas brûlé ni injecté dans la canalisation, il retourne au digesteur pour être épuré.

Le gaz est analysé en continu à l'entrée des canalisations.

- Quels sont les bâtiments de stockage qui sont fermés ?

Les bâtiments de stockage : les fosses (à lisier et récupération des eaux blanches) sont couvertes et étanches.

Pour ceux qui sont fermés, le seront-ils avec ventilation filtrée ou pas ?

Il n'y a pas d'utilité d'avoir une ventilation pour cette structure.

- Comment est prévu le démantèlement et la remise en état en cas d'arrêt d'activité ?

Cette question a été abordée lors de la réunion du 26 août. Vous pouvez vous référer au compte-rendu diffusé sur le site internet Gaz Vert de la Bourbre :

<https://gazvertdelabourbre.renouvelables.info/wp-content/uploads/2020/09/20200917-CR-Reunion3GazVertBoubre-20200826.pdf>

Le site central / la capacité maximale du site/ foctionnement

- GVB présente le site 1 comme le mieux approprié car il est central.

Or, de nouveaux agriculteurs ont déjà été associés à GVB depuis la présentation en février 2020 à Montagnieu. Le groupe d'agriculteurs circulant pour le méthaniseur est donc voué à augmenter et ce projet amené à prendre de l'ampleur (on peut supposer qu'il y aura encore de nouvelles fermes liées au méthaniseur).

Par conséquent, on ne peut savoir précisément la provenance géographique des futurs intrants, leurs parts respectives en pourcentage, ni où seront situées les parcelles d'épandage impactées.

Tant qu'on ne sait pas combien d'intrants vont et/ou pourront être traités dans cette unité , ainsi que d'où ils proviennent, il est impossible de dire quelle est la meilleure situation géographique. Par conséquent les précisions à ce sujet sont nécessaires.

C'est pour ces raisons que nous demandons quelle est la capacité de production maximale (en consommation d'intrants) pour cette unité de méthanisation.

Cette question a été abordée lors de la réunion du 26 août. Vous pouvez vous référer au compte-rendu diffusé sur le site internet Gaz Vert de la Bourbre :
<https://gazvertdelabourbre.renouvelables.info/wp-content/uploads/2020/09/20200917-CR-Reunion3GazVertBoubre-20200826.pdf>

- Quel recours en cas d'évolution du site, quelles garanties on a si ça évolue, quelles évolutions possibles ? Revente du site de méthanisation possible ou pas ?

Cette question a été abordée lors de la réunion du 26 août. Vous pouvez vous référer au compte-rendu diffusé sur le site internet Gaz Vert de la Bourbre :
<https://gazvertdelabourbre.renouvelables.info/wp-content/uploads/2020/09/20200917-CR-Reunion3GazVertBoubre-20200826.pdf>

- Quels autres sites ont été étudiés au préalable par GVB avant de se positionner sur le site 1 ? Quels arguments ont permis de les rejeter ? Ces sites étaient-ils conformes aux critères retenus par la chambre de l'agriculture pour valider un site ?

Toutes ces questions ont été abordées lors des 3 réunions de travail, où vous pouvez retrouver les comptes rendus via le lien suivant :
<https://gazvertdelabourbre.renouvelables.info/actualites/>

- Merci de nous transmettre un plan indiquant le passage de la conduite de gaz de Montagnieu à La Tour du Pin.

Nous ne sommes pas qualifiés pour transmettre les éléments de l'étude fournis par l'opérateur du réseau de gaz : GRDF

Les communes traversées par la conduite de gaz seront : Saint-Jean-De-Soudain, Sainte-Blandine, Saint-Didier-de-la-Tour et Montagnieu.

- Quelle masse volumique est prise en compte (en kg/m³) pour le fumier ? Le lisier ? Les CIVE ? Le maïs ? Le fourrage ?

La masse pour les cives (maïs, fourrage) est d'environ 400 kg minimum dans une benne de 30m³.

La masse pour le fumier est d'environ 600 kg minimum.

La masse pour le lisier 950kg par m³ dont la majorité sera amené par canalisation, le reste par tonneau à lisier du méthaniseur.

-Qu'est-il prévu en cas de manque d'intrants ? Ne redoutez-vous pas « une guerre des intrants » compte-tenu de la multiplication des unités de méthanisation ?

Non, nous ne redoutons pas « une guerre des intrants » car nous avons assez de ressources avec les agriculteurs associés et les partenaires.

- Quelle est la durée de stockage du digestat ?

6mois maximum

- Quelle est part de digestat solide et de digestat liquide ? Lequel est présenté comme « un fertilisant organique de qualité » ?

La part du digestat solide est de 12% et la part du digestat liquide est de 88%.

Les deux sont des fertilisants organiques de qualité.

Les contrôles / ICPE

- Des analyses du digestat sont-elles prévues ?

Oui

- Cette installation étant régie par des contrôles, merci de lister quels sont ces contrôles, à quelle périodicité, qui les fait ? (organismes extérieurs ou agriculteurs?) de quelle façon (manuelle ou des automatismes dans l'installation..) ?

Tout cela sera consigné dans la déclaration ICPE

En effet, il y a des dérives liées à l'auto-surveillance (CSNM).

Des sites sont défaillants car les méthaniseurs s'usent très vite. Quel entretien est prévu ?

- Quel sera le suivi technique sur place de cette unité de production ?

- Quels contrôles de CO2 et Nox sont prévus ?

- Qui s'assurera que GVB respecte le code de l'environnement et les déclarations faites à l'ICPE ? (manque de lisibilité de cette information) l'Etat.

Comment est contrôlé le plan d'épandage, le respect des surfaces déclarées, la rotation du digestat ? son non-épandage par météo de grosses pluies ? ...

Tous ces éléments sont dans l'ICPE

- La déclaration ICPE a été faite pour 10580T d'intrants, soit environ 19700T à transporter si on compte intrants et digestat,

Le CR DU 22/07 et le détail des pics de trajets, expliquent une moyenne de 12000T par an soit 60% du tonnage, Qu'en est-il des 7700T environ non expliquées le 22/07 voire plus si les intrants sont supérieurs à la déclaration ICPE (parfois 12000 ou 14000t ont été évoquées en réunion! ce qui portera le tonnage total à 22300t ou 26000T)

Cette question a été abordée lors de la réunion du 26 août. Vous pouvez vous référer au compte-rendu diffusé sur le site internet Gaz Vert de la Bourbre :
<https://gazvertdelabourbre.renouvelables.info/wp-content/uploads/2020/09/20200917-CR-Reunion3GazVertBoubre-20200826.pdf>

Quelle est la fréquence des passages hors de ces pics ?

Cette question a été abordée lors de la réunion du 30 juin. Vous pouvez vous référer au compte-rendu diffusé sur le site internet Gaz Vert de la Bourbre :
<https://gazvertdelabourbre.renouvelables.info/wp-content/uploads/2020/07/20200603-CR-ReunionTravailGazVert delaBoubre-20200630.pdf>

Quelles vont être précisément la fréquence et provenance des passages dus aux nouveaux agriculteurs associés ?

Cette question a été abordée lors de la réunion du 30 juin. Vous pouvez vous référer au compte-rendu diffusé sur le site internet Gaz Vert de la Bourbre :
<https://gazvertdelabourbre.renouvelables.info/wp-content/uploads/2020/07/20200603-CR-ReunionTravailGazVert delaBoubre-20200630.pdf>